

EDUCATEUR

INSTITUT COOPERATIF DE L'ECOLE MODERNE - Pédagogie Freinet

La Carte de presse
Jeune

Une affirmation de la liberté d'expression des jeunes
garantie par la Convention
internationale des droits de l'enfant

Lancée le 16 janvier 1991, au cours d'une conférence de presse tenue au lycée Arago de Paris, la carte de presse jeune est aujourd'hui un signe d'appartenance à la grande famille des journalistes jeunes. L'adhésion individuelle de son détenteur signifie son accord à un code moral élaboré par ses pairs. Cette charte a été adoptée le 29 avril 1990 à Poitiers lors de la 2^e Convention de la presse jeune.

S'il est vrai que la carte de presse jeune sort au lendemain des revendications lycéennes, il ne faudrait pas croire pour autant qu'elle surgit comme par enchantement pour répondre, en quelque sorte, à un mouvement social. La carte de presse jeune est le fruit d'une longue réflexion et de nombreuses concertations tant de jeunes que de spécialistes. Très préoccupée par les problèmes de censure, voire même de saisie, et ayant remarqué la frilosité des proviseurs et des enseignants pour autoriser les élèves à publier un

journal dans l'enceinte scolaire, l'association CDIL - devenue depuis juillet 1989 J. Presse - a pris l'initiative d'organiser en avril 1989 une première Convention de la presse d'initiative jeune à Poitiers.

certain nombre de règles du jeu. Vous en avez besoin : pour ceux qui sont actuellement acteurs en matière de presse jeune, ceux également qui vont prendre des responsabilités dans les années qui viennent et vont parfois vous succéder. »

Après maintes auditions de collégiens, de lycéens et les multiples interventions d'adultes venant d'horizons les plus divers (journalistes professionnels, enseignants, représentants ministériels, avocats, militants des droits de l'homme), la première Convention a abandonné l'idée de « statut du journal lycéen » somme toute réducteur voire même jugé dangereux et a adopté après avoir affirmé haut et fort son existence (1) un texte intitulé *Déclaration des droits de la presse jeune* qui comporte quatre points.

Répondant, on ne peut mieux, à l'attente des jeunes journalistes (2), le ministre de l'Éducation nationale, a ouvert les travaux de la deuxième Convention, réunie, une fois encore, à Poitiers en avril dernier. « Faire un journal, même provocateur et insolent -

Suite en page 2



A Karine « Vicky » (2), le ministre de l'Éducation nationale, a ouvert les travaux de la deuxième Convention, réunie, une fois encore, à Poitiers en avril dernier. « Faire un journal, même provocateur et insolent -

D'entrée de jeu, Robert Chapuis, secrétaire d'État, a souligné dans son discours introductif l'importance de l'enjeu : « Il me paraît en effet utile et sans doute urgent de définir un

• Expression -
Communication

- La carte de presse Jeune par Marie-Noëlle Froidure 1-2-3
- S'exprimer : exister par Éric Debarbieux 1-3
- Genèse du journal scolaire par Michel Barré 4

- La SOCOPRODIC du collège de Vedène 8
- « Tu parles », le journal écrit par ses lecteurs 8
- Les multisupports dans une pédagogie de la communication par Georges Bellot 9

• Pédagogie internationale

- L'école au Val d'Aoste 5

• Lu - Vu - Entendu 10-11

• Document
en supplément à ce
numéro :

Les Tsiganes et l'école
par Arlette Laurent-Fahier
N° 227

Photographies : André Lefevre : p. 4 et 9 (en bas à gauche) - Grégorini : p. 5.

Le journal
et l'écoleS'exprimer :
exister

Entretien avec
Jacques Gonnet,
directeur du CLEMI

Au 391, rue de Vaugirard à Paris siège le très officiel « Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information », alias le CLEMI. Visite accompagnée de son directeur, Jacques Gonnet. Nous sommes en pays de connaissance. Première porte à gauche : la salle « Célestin Freinet ». Bibliothèque : le documentaliste interrogé nous révèle que les deux tiers des 1 800 titres de journaux répertoriés là proviennent des classes Freinet... Cela mérite d'aller plus loin dans l'investigation !

- Jacques peux-tu d'abord nous dire ce qu'est le CLEMI ?

- Le CLEMI est un organisme du ministère de l'Éducation nationale, essentiellement un centre de formation. Il a aussi des tâches de liaison entre les médias et le monde éducatif, entre pédagogues et élèves qui travaillent et produisent de l'information. Il est aussi un lieu de documentation, d'une part de documentation pédagogique, d'autre part de productions d'élèves. Le CLEMI a été créé en 1983 à la suite d'une mission demandée par Alain Savary. L'idée est de permettre aux enseignants de l'école, du collège et du lycée, d'introduire l'actualité dans leurs activités.

- En visitant le CLEMI, ou en lisant certains textes officiels sur la presse à l'école, les enseignants du Mouvement Freinet ne peuvent s'empêcher de sentir une certaine frustration. Est-ce que ce n'est pas là une « récupération » de leurs idées ?

- Ce sentiment de frustration serait légitime si le CLEMI ne s'était pas immédiatement inscrit dans la pensée philosophique de Célestin Freinet. Attention aussi de ne pas faire de Freinet, ce qui n'était pas son esprit, l'unique, le seul et le dieu. Lui-même d'ailleurs reconnaissait un certain nombre de parents. Ce qui a été la richesse de la période historique où il a commencé, est une pléiade de pédagogues, de médecins exceptionnels : Ovide Decroly, Korzjack, etc.

Suite en page 3

La carte de presse Jeune

(Suite de la page 1)

contraire serait inquiétant – cela démontre une volonté de dialogue » a déclaré Lionel Jospin sans omettre d'évoquer les contraintes inhérentes à l'exercice de cette liberté. Le ministre a confirmé le CLEMI dans son rôle d'interlocuteur privilégié lors de difficultés (censure, sanctions, pressions...) sans écarter la possibilité d'intervenir auprès de l'inspecteur d'Académie, voire auprès de lui-même. Il a évoqué ensuite le rôle des futurs conseils et des délégués des élèves et a parlé de convoquer J. Presse pour élaborer le décret d'application de la Loi d'orientation.

La Convention des droits de l'enfant, élément moteur du projet

Il n'est pas moins vrai que le projet de la carte de presse jeune a su profiter pleinement du contexte de l'actualité tant nationale qu'internationale. Faut-il rappeler que, début 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant n'avait pas encore été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies. Malgré tout, elle était déjà bien présente à l'esprit, puisqu'objet de nombreux colloques durant lesquels les jeunes eux-mêmes ont pu prendre la parole, ce qui – en cette année du bicentenaire – était une « quasi révolution ». Car après tout, « ... nos histoires d'enfants ont autant d'importance que celles des adultes (3) ».

J. Presse a tout naturellement répondu favorablement à plusieurs invitations. Il a notamment participé au colloque organisé par le secrétariat d'État de la Famille « Droits des enfants, droits des familles ».

Avant même que la Convention soit ratifiée, force est de constater que les rédacteurs de la Loi d'orientation sur l'éducation ont déjà entériné certains principes novateurs de ce traité international. Tout ceci ne fait que conforter le collectif de J. Presse de l'urgence de la situation. A coup sûr, cette formidable dynamique ne peut que contribuer à faciliter la mise en place d'un cadre juridique suffisamment souple. Car, bien entendu, il ne faudrait pas sous prétexte de vouloir légiférer – prendre le risque de tarir la source vive que constitue la presse réalisée par les jeunes. On mesure bien là toute la difficulté de ce projet quelque peu ambitieux et délicat. C'est contre cela que s'insurge Joël Ronez, animateur du journal lycéen *Débandade* : « Alors pourquoi gâ-

cher bêtement le fruit d'un élan spontané par des règles qui, si elles partent d'une réelle préoccupation, risquent de devenir plus préoccupantes pour l'avenir de la presse jeune, son essence, sa raison d'être... Ne devenons pas des fonctionnaires de l'expression. La presse jeune n'est pas un service public. C'est un bien collectif. Un bien libre et fougueux (4). »

Entrée en vigueur le 6 septembre 1990 (5), la Convention internationale des droits de l'enfant étend aujourd'hui des droits fondamentaux reconnus hier encore aux seules personnes majeures. Aujourd'hui, les mineurs de notre pays ont non seulement le droit de dire (donner un avis, un accord) mais ils peuvent aussi agir (saisir la justice). L'enfant n'est plus un petit être fragile

donc falloir apporter quelques modifications dans notre législation, dans nos règlements, ce qui risque – à coup sûr – de bouleverser quelque peu nos vieilles habitudes.

Pourquoi une Carte de presse Jeune ?

Carte d'identité, carte de transport, « carte du lycéen » (6), carte de presse jeune, voilà bien des papiers pour encombrer le portefeuille du collégien ou du lycéen ! A Poitiers, jeunes et adultes ont longtemps épilogué sur la nécessité de créer une carte supplémentaire. « *Le journalisme jeune*

de ce besoin de prendre la parole. Il semble ainsi moins farfelu qu'il puisse paraître à première vue.

Pour être honnête, disons que la carte de presse jeune est avant tout un symbole mais aussi une réalité concrète. Pour les animateurs de journaux, elle est un signe d'appartenance à « une grande famille ». « *Je suis journaliste lycéen. Ce titre que je m'attribue n'a rien de prétentieux, mais j'avoue que naît en moi une certaine fierté lorsque je songe que j'appartiens avec de nombreux amis à cette « grande famille » (sans vouloir faire de sectarisme militaire) (9).* »

Enfin, la carte de presse est l'affirmation de la liberté d'expression, garantie par la Convention des droits de l'enfant. La carte de presse jeune n'est pas une sous-carte professionnelle parce que J. Presse n'est pas un organe de pré-professionnalisation et en aucun cas il n'est question de « singer les adultes ». La carte est nominative et facultative. J. Presse respecte avant tout l'indépendance des rédactions.

La carte de presse, support de la charte

La carte de presse jeune est avant tout le support d'une charte, véritable code moral élaboré par les acteurs de la presse d'initiative jeune (voir encadré). Adopté, lors de la 2^e Convention de la presse jeune, ce texte est reproduit au verso de la carte de presse. En y apposant sa signature le détenteur s'engage solennellement : « *Je soussigné déclare agir dans le respect de la charte des journalistes lycéens.* » La carte de presse jeune met l'accent sur la responsabilité individuelle. Ce contrat moral honore le signataire car il s'impose des règles librement définies. En contrepartie les journalistes considèrent « *qu'à partir du moment où ils respectent ces règles, aucun contrôle ne doit s'exercer sur leurs journaux, notamment dans les établissements scolaires.* » Voilà où nous en sommes aujourd'hui à la veille de la publication du décret concernant « les droits et obligations des lycéens » (10).

Comme l'a déclaré Jacques Hennen, journaliste au *Parisien*, lors de la conférence de presse, le lancement de cette carte est « *un pari à double tranchant* », car il ne faudrait pas créer « *un ghetto à l'intérieur d'un ghetto* » mais a-t-il souligné « *la carte crée*



qu'il convient de protéger, d'assister, de prendre en charge. Sujet de droit, il est acteur de sa vie. « Capable de discernement » l'enfant dispose dorénavant des droits civils et des droits politiques à savoir :

- le droit d'exprimer librement son opinion (art. 12) ;
- la liberté d'expression et d'information (art. 13) ;
- la liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 14) ;
- la liberté d'association (art. 15) ;
- le droit au respect de sa vie privée et familiale (art. 16) ;
- l'accès à une information appropriée (art. 17).

Malgré tout, il reste encore beaucoup à faire tant pour modifier nos comportements individuels que collectifs (école, administration, clubs de loisirs, associations sportives) car il s'agit bien maintenant de mettre en œuvre ces nouveaux droits qui ne sont pas sans poser quelques problèmes quant à l'application concrète. Dans les mois à venir, il va

est un foisonnement indescriptible d'idées et d'imagination, un océan de créations, de connexions et de réflexions. C'est un Eldorado accessible à tous (7). »

La création de la carte sous-entend un certain bureaucratisme qui n'est pas conciliable avec l'essence du journal lycéen qui est un mode d'expression très spontané, très fugace, né de l'urgence de s'exprimer. « *En un mot, refusons une structure, qui n'est pas fondamentalement compatible avec la presse jeune, ni désirée, même par les victimes de l'Inquisition de la libre création (8).* »

Pour les autres, la carte de presse jeune est le signe tangible d'une reconnaissance publique. Elle est un gage de crédibilité qui, compte tenu du vide juridique en matière de statut, peut – espérons-le – faciliter les négociations élèves/enseignants, élèves/proviseurs. La carte rassure les adultes frieux qui ainsi prennent davantage conscience de l'importance

un nouveau corporatisme, crée un nouveau dynamisme de l'expression journalistique ». Elle permettra – me semble-t-il – de mieux connaître les limites de cet « empire de presse » et devrait aussi donner la possibilité à un plus grand nombre de collégiens et de lycéens de se lancer dans cette formidable aventure collective tout en bénéficiant des conditions plus favorables dans leur établissement scolaire.

« La presse jeune existe, la presse jeune est libre », je serais tentée d'ajouter pour conclure que la carte de presse jeune existe et il faut que cela se sache dans les jours à venir ! Il me paraît urgent de faire connaître l'existence de cette carte tant auprès des jeunes que des animateurs adultes.

Une étape vient d'être franchie, mais bien des problèmes restent encore en suspens (mise en place d'instances de recours, jurisprudence...). La liberté d'association, garantie par la Convention des droits de l'enfant, peut avoir des répercussions au sein des équipes de rédaction qui déjà se constituent en association si l'un des membres est majeur. Le dossier reste donc ouvert !

Marie-Noëlle Froidure
Février 1991

Article publié avec l'aimable autorisation de Chantiers dans l'Enseignement spécialisé, mars 1991, n° 178.

Droits et obligations des élèves

Le décret « relatif aux droits et obligations des élèves dans les établissements publics locaux d'enseignement du second degré » a été publié au Journal officiel (cf. JO, 19 février 1991, p. 2489-2490). Ce texte précise les libertés individuelles et collectives des élèves à savoir :

- la liberté d'association (art. 3-2),
- la liberté de réunion (art. 3-3),
- la liberté de publication (art. 3-4).

Le décret définit ensuite les obligations des élèves : respect des « personnes » et des « biens », respect « du contenu des programmes », assiduité. Quatre circulaires sont parues dans le BOEN du 28 février 1991.

Le dossier : *Presse réalisée par les jeunes dans les établissements scolaires* reste donc bien ouvert !

Notons l'article concernant la liberté de publication :

« Art. 3-4. – Les publications rédigées par des lycéens peuvent être diffusées dans l'établissement.

« Toutefois, au cas où certains écrits présenteraient un caractère injurieux ou diffamatoire, ou en cas d'atteinte grave aux droits d'autrui ou à l'ordre public, le chef d'établissement peut suspendre ou interdire la diffusion de la publication dans l'établissement : il en informe le conseil d'administration. »

Charte des jeunes journalistes et lycéens

Les jeunes journalistes et lycéens :

1. Ont le droit à la liberté d'expression garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

2. Assument personnellement la responsabilité de tous leurs écrits, même anonymes.

3. Garantissent le droit de réponse à toute personne qu'ils mettraient en cause ou pourrait se reconnaître dans leurs écrits.

4. S'interdisent la calomnie et le mensonge, sans pour autant renoncer à des modes d'expression satiriques ou humoristiques qui ne doivent pas nécessairement être pris au pied de la lettre.

5. Considèrent qu'à partir du moment où ils respectent ces règles, aucun contrôle ne doit s'exercer sur leurs journaux, notamment dans les établissements scolaires.

6. Sont ouverts à toute discussion sur leurs publications.

Cette charte a été adoptée lors de la 2^e Convention pour les droits de la presse jeune réunie à Poitiers les 28 et 29 avril 1990.

S'exprimer : exister

(Suite de la page 1)

Et c'est l'ensemble de ces personnes qui ont posé la question de la manière dont l'école prenait en compte l'éducation des enfants et des adolescents. Certains ont mis en avant le journal scolaire, en particulier Korzjack avec la Gazette scolaire et Freinet. Ce qui est propre à Freinet, c'est d'avoir donné naissance à un Mouvement d'exception, en termes de pédagogie, qui a nourri les débats tout au long de ce siècle et a permis par exemple de changer la loi dans les années cinquante, pour permettre que des jeunes puissent s'exprimer en bénéficiant de tarifs presse avec les PTT. Je me sens aussi un fils de Freinet : d'ailleurs ici il y a trois salles, la salle C. Freinet, la salle J. Korzjack et la salle A. Savary. La filiation est précise : la presse à l'école existait bien avant le CLEMI et existera bien longtemps après. Nous avons plutôt à jouer les complémentarités : nous conservons par exemple les journaux scolaires... le Mouvement Freinet ne le fait pas suffisamment, et par ailleurs nous avons à renforcer nos liens institutionnels. L'ICEM a une place au groupe de pilotage du CLEMI !

– *Quels sont vos projets actuels ?*

– Le CLEMI fait partie du ministère de l'Éducation nationale, associé au CNDP, il a une logique institutionnelle... On ne peut le mettre sur le même plan de foisonnement et de liberté que le Mouvement Freinet. Le projet du CLEMI a deux versants : l'introduction de l'actualité dans l'enseignement qui pose des problèmes pédagogiques insurmontables si l'enseignant n'a pas une notion d'équivalence de situation avec les jeunes, s'il n'a pas une pédagogie active et le second versant, à partir du moment où on introduit l'actualité, c'est que naturellement les jeunes ont envie de faire un journal. A partir de ce travail du journal, inversement, la demande peut émerger de travailler sur l'actualité.

Par ailleurs nous avons des demandes institutionnelles bien précises. A la demande du ministre d'État, le CLEMI doit accompagner l'expression lycéenne, particulièrement les publications. Le CLEMI doit prendre en compte toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont réticentes pour toutes sortes de raisons : il n'y a pas les bons et les méchants. Il faut convaincre, comprendre concrètement pourquoi on peut avoir peur de l'expression. Nous suivons de très près les procès actuels qui concernent les problèmes soulevés par des journaux de jeunes. Nous travaillons sur un « livre blanc » de l'expression des jeunes que nous voudrions publier en octobre 91, pour nourrir le débat auprès des enseignants, des provinciaux, etc. Il y a énormément de choses qui sont en train de bouger à ce sujet.

– *L'importance du CLEMI, du Mouvement Freinet n'augmentent-elles pas par suite de l'importance nouvelle que revêt pour notre système éducatif l'expression des jeunes ? Je veux dire : les*

événements lycéens, la montée de la violence dans certains établissements ne prouvent-ils, pas pour faire vite, que le choix est : « on s'exprime ou on se bat ? »

– Oui... Notre intuition est de dire que le journal – au moins le journal – permet l'écoute de l'autre et l'expression originale : textes, dessins qui apparaissent avec force et doivent être pris en compte par tous. Là où l'expression n'existe pas, là où elle n'a pas le droit de cité on peut se demander comment ça surgit quand même. Dans ces cas-là, on peut penser que la violence est une façon naturelle de dire un certain nombre de choses. Les journaux scolaires, les radios scolaires sont un moyen exceptionnel d'échange entre générations et entre personnes à travers la même génération. Chacun en a besoin...

– *Ce désir de s'exprimer, ce désir d'exister, est-il suffisamment pris en compte à l'école ?*

– L'école – il y a plus de 10 millions de jeunes – est souvent un moment déchirant entre les diverses attentes. On peut parler de la solitude des enseignants. C'est un métier difficile. On a peu de possibilités d'échanges : on peut alors comprendre que des enseignants se rétractent sur une discipline. Ce n'est probablement pas la bonne voie. Une école qui n'accueille pas la parole des jeunes est une école à la dérive.

C'est incontestablement le cas dans beaucoup d'endroits. Il est sûr qu'il faut miser sur les attentes des jeunes, être dans une situation d'équivalence, tout en sachant bien, comme disait Freinet, que l'enfant n'est pas l'enfant-roi, que l'adulte a des choses extrêmement importantes à faire pour transmettre et enrichir le patrimoine culturel – mais que nous l'enrichissons ensemble, avec les jeunes.

– *Solitude de l'enseignant, cela signifie-t-il qu'il faut un CLEMI pour adultes ?*

– C'est une vraie question. Dans nos stages, ce qui frappe beaucoup c'est l'extraordinaire plaisir qu'ont les enseignants à exposer aux autres ce qui se passe. On manque dramatiquement de lieux comme cela et je pense qu'une des composantes du Mouvement Freinet c'est de permettre justement aux gens de dire : voici ce qui se passe dans ma classe, que se passe-t-il dans la tienne ?

Et le simple fait de le formaliser permet de dépasser des difficultés. Encore faut-il que le Mouvement soit ouvert et non déchiré par des querelles internes. Il faut aller vers des situations nouvelles d'échanges entre des enseignants. Pensons par exemple aux Groupes Balint. Un inspecteur pourrait avoir ce rôle là, mais c'est rare. C'est surtout aux enseignants entre eux d'envisager comment régler leurs problèmes... encore faut-il que cela puisse régner dans l'institution.

Interview
Éric Debarbieux

(1) « La presse jeune existe, la presse jeune est libre. »

(2) Cf. le point 1 de la Déclaration des droits de la presse jeune de 1989.

(3) Témoignage d'une fillette de Nancy, Colloque « La parole est aux enfants », AFDDE, 1989.

(4) Joël Ronez, animateur du journal lycéen Débandade, 10 décembre 1989, Rencontre nationale (Document J Presse).

(5) Loi n° 90-548 du 2 juillet 1990 autorisant la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, JO, 5 juillet 1990, p. 7 856.

Décret n° 90-917 portant sur la publication de la Convention relative aux droits de l'enfant signée à New York le 26 janvier 1990, JO, 12 octobre 1990, p. 12363-12369.

(6) Une « carte de lycéen » pour plus de 2 millions d'élèves, La Croix, L'Événement, mercredi 13 février 1991, p. 20.

(7) Joël Ronez, op. cit.

(8) Joël Ronez, ibid.

(9) Joël Ronez, ibid.

(10) Lire Frat Muriel, Droits des lycéens, un dossier épique, Le Figaro, mercredi 6 février 1991.

Genèse du journal scolaire

En 1924, lorsque Freinet introduit la petite presse Cinup dans sa classe de Bar-sur-Loup, il n'ignore pas ses prédécesseurs. Dans son premier livre paru en 1927, *L'Imprimerie à l'école*, il cite (p. 7) les exemples qu'il connaît : bon nombre d'écoles nouvelles allemandes, quelques écoles russes. En Belgique, l'école Decroly publie chaque mois *Le Courrier de l'école*. En France, l'inspecteur Cousinet fait imprimer par un professionnel *L'Oiseau bleu*, revue de textes d'enfants écrits pour des enfants.



C'est pourquoi je vous recommande de demander la permission à votre Recepteur des postes, en citant les numéros précédents (deux en juin 26, NDLR). Si quelque bureau refusait ce service, nous aviserions un autre moyen.

3. Il y a avantage à imprimer les adresses, avec la mention Périodiques. Cela donne une meilleure allure.

4. On peut joindre des dessins à l'envoi mais jamais de manuscrit.

5. Ne pas fermer l'enveloppe.

L'envoi ainsi fait ne coûte que 0,02 F par 50 g.

Il faut vous appliquer avant tout à imprimer la vraie vie de votre classe. C'est la chose qui intéresse le plus les petits correspondants.

J'ai pensé qu'un seul échange quotidien suffit. Cela fait une moyenne de tirage de 80-90 exemplaires, ce qui est suffisant.

Autres échanges. Tous les quinze jours, vous expédiez aux autres classes trois exemplaires de chaque imprimé (dont un au moins écrit seulement au recto et pouvant être collé), soit journalièrement 3 x 6 = 18 imprimés supplémentaires (le sixième envoi est pour Ferrière, NDLR), les faire classer après chaque tirage pour faciliter l'expédition et répartir les tâches. L'envoi se fait en Périodiques.

Freinet indique l'utilisation qu'il préconise de ces envois supplémentaires : un exemplaire affiché sur un « tableau mural » consacré à cette classe, en y joignant photos, cartes postales reçues ; deux livres de vie à la disposition des élèves. En fin d'année, échange d'autres travaux individuels et collectifs. Suivent des conseils pour le financement et pour se procurer du papier.

Tout Freinet est dans ce texte : clarté des objectifs, indissociable de la précision technique des pratiques quotidiennes et de la recherche des moyens, y compris par ce qu'on pourrait appeler du bluff si ce n'était une anticipation sur la prochaine réalité. Il faut noter que, malgré l'emploi du mot journal, Freinet n'envisage que l'envoi de séries d'imprimés. La périodicité

est néanmoins définie : l'envoi quotidien « semble suffisant ».

Mais, fin 1926, plusieurs bureaux de poste ont refusé l'application du tarif Périodiques, ce qui amène Freinet à préconiser dans le bulletin n° 3 de février 1927 une nouvelle tactique :

1. Déclaration : Il nous faut déclarer officiellement notre journal de classe comme PÉRIODIQUE. Pour cela il suffit de faire, sur papier timbré à 3,60 F, la demande prescrite par l'art. 7 de la loi (« Avant la publication de tout écrit périodique, il sera fait au Parquet du procureur de la République une déclaration contenant :

a) le titre du journal (chacun devra choisir un titre original) et son mode de publication (bimensuel par exemple) ;

b) les nom, prénom, date et lieu de naissance, demeure du gérant ;

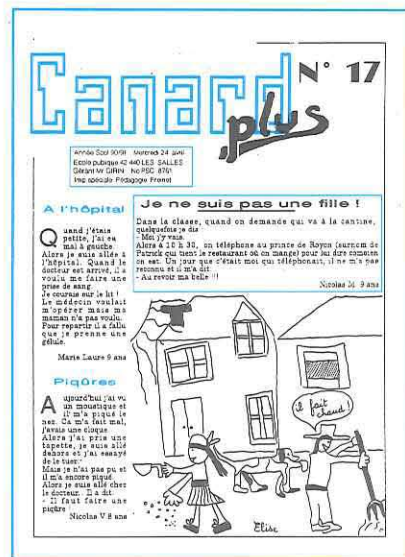
c) l'indication de l'imprimerie où il doit être imprimé. Toute mutation dans les conditions ci-dessus sera signalée dans les cinq jours qui suivront. Les déclarations seront faites par écrit et signées du gérant.

J'ai fait cette déclaration qui a été acceptée. Simple formalité.



2. Obligations : Il suffit d'imprimer sur un feuillet spécial, le 15 et le 30 de chaque mois. Exemple : « Livre de vie, journal bimensuel, École de Bar-sur-Loup éditeur. N° du 15 février 1927 » sans oublier « Le gérant : Freinet » au bas du dernier imprimé de la quinzaine.

Le journal scolaire prend désormais place dans les techniques Freinet. Néanmoins, pour l'envoi aux correspondants réguliers, Freinet maintient « comme par le passé, là où la poste le tolère », l'envoi quotidien de séries d'une trentaine d'exemplaires, au besoin au tarif Imprimés. Et dans les années 50, et peut-être plus tard, l'école Freinet enverra au moins trois fois par semaine des séries d'imprimés aux correspondants réguliers sous couverture du jour-



nal du mois (la périodicité était devenue mensuelle).

Les avatars administratifs du journal scolaire n'étaient hélas ! pas terminés. Dans les années qui ont suivi la Libération, une commission paritaire des publications de presse a été constituée pour mettre de l'ordre dans la presse. Elle attribue un numéro après étude de chaque demande et, en 1951, les Postes ont ordre de refuser le tarif Périodiques aux publications n'ayant pas ce numéro. Plus grave, la commission refuse de considérer comme de la presse les petits journaux scolaires. Freinet se voit répondre officiellement qu'ils ne correspondent pas aux buts de la presse : « l'information, l'éducation et la culture ». Freinet explose. Je me souviens qu'il m'a envoyé sélectionner au kiosque de la gare ce qui existait de plus nul dans la presse dite enfantine, dans celle « du cœur » et à scandale. Après avoir choisi longuement et méticuleusement, j'étais honteux de payer ma sélection au marchand qui en ignorait la destination. Après une campagne prolongée auprès des parlementaires, le journal scolaire fut enfin admis comme publication de presse, mais la CPPP exigea, pour ne pas être débordée de demandes dispersées, que l'ICEM soit chargé de les regrouper.*

Michel Barré

Bibliographie

C. Freinet, *Le journal scolaire*, PEMF, Mouans-Sartoux.

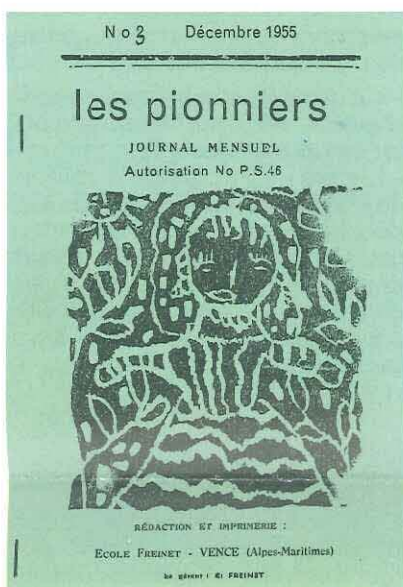
Le journal scolaire aujourd'hui - Collection Pourquoi ? Comment ? PEMF.

J. Gonnet, *Le journal et l'école*, Casterman, 1978.

J. Gonnet, *Les journaux lycéens*, Casterman, 1979.

J. Gonnet, *Journaux scolaires et lycéens*, Paris Retz, 1988.

* Ce service existe toujours. S'adresser à l'ICEM.



Mais là n'est pas l'objectif de Freinet. Il veut que l'expression des enfants soit quotidiennement au centre des activités de la classe. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la deuxième circulaire d'octobre 1926 où il précise aux premiers correspondants (ils sont alors six mais dépasseront vingt-sept avant la fin de l'année scolaire) comment il conseille de pratiquer :

L'échange doit se faire le plus régulièrement possible. Votre classe doit tirer, de chaque imprimé, un nombre d'exemplaires légèrement supérieur à l'effectif de la classe correspondante. Ces imprimés doivent être à peu près parfaits comme correction du texte et netteté de l'impression. C'est une condition essentielle : on y arrive très vite. (Mettez-vous en rapport avec l'instituteur correspondant pour vos besoins mutuels. Vous pourrez, par la suite, échanger des cartes postales, des travaux manuscrits, etc.).

Nos imprimés voyagent comme Périodiques. Pour cela il faut :

1. Que chaque imprimé porte une mention uniforme. Consacrez-y un composteur dont vous ne changez que la date et le numéro (de la page). Par exemple : Journal de classe ... N° ... Bar-sur-Loup, 3 oct. 1926.

2. Mais cela ne nous donne cependant pas le droit légal de faire circuler nos imprimés comme Périodiques.

L'école élémentaire au Val d'Aoste

Un statut spécial

Le statut spécial de la région autonome de la vallée d'Aoste affirme à l'article 38 que, dans la vallée d'Aoste, la langue française est sur pied d'égalité avec la langue italienne et prévoit, aux articles 39 et 40, que dans toutes les écoles de la région soit réservé à l'enseignement du français un nombre d'heures, dans l'horaire de la semaine, égal à celui qui est consacré à l'enseignement de la langue italienne.

Le statut donne aussi la possibilité de dispenser l'enseignement de quelques disciplines en langue française et d'adapter aux exigences sociolinguistiques et culturelles locales les programmes d'études établis par l'État pour les écoles de tous les niveaux.

L'école maternelle régionale réalise un enseignement bilingue depuis 1983 et ses programmes impliquent l'usage du français et de l'italien, à niveau paritaire, dans l'organisation des activités d'éducation.

L'école élémentaire continue cette expérience d'éducation bilingue assurant le raccord nécessaire entre les deux systèmes éducatifs.

Tout en respectant les principes fondamentaux, les objectifs à atteindre, les contenus et les indications méthodologiques indiqués dans les programmes nationaux, les adaptations définissent les programmes d'enseignement du français, l'emploi de cette langue dans les différents domaines disciplinaires et les contenus spécifiques caractérisant la culture valdotaine.

Des innovations remarquables

L'école élémentaire valdotaine a connu, pendant ces dernières années, des innovations très importantes.

L'application des nouveaux programmes et des adaptations de ces programmes aux exigences socioculturelles et linguistiques locales a impliqué des transformations remarquables, aussi bien au niveau méthodologique qu'au niveau des contenus.

Avec les adaptations, l'école élémentaire peut enfin réaliser totalement son projet d'être une institution vraiment bilingue.

En effet, l'enseignement de toutes les disciplines du curriculum

dans les deux langues (50 % du temps scolaire en italien et 50 % en français) représente l'aspect le plus intéressant des transformations méthodologiques et organisationnelles de l'école valdotaine.

Voyons très rapidement les principales innovations prévues par la loi n° 148-90 et introduites au Val d'Aoste dès 1988 :

– dépassement de la situation de l'instituteur unique et institution de « modules » constitués d'un groupe de trois instituteurs agissant sur deux classes, ou de quatre instituteurs agissant sur trois classes ;

– action paritaire du groupe des instituteurs du module dans leurs classes ;

– une équitable répartition disciplinaire parmi les trois ou les quatre instituteurs du module ;

– la co-responsabilité des instituteurs du module sur les classes dans lesquelles ils interviennent.

Il faut souligner que les principales disciplines du curriculum (italien, histoire, géographie, études sociales, français, sciences, mathématiques, éducation à l'image, éducation au son et à la musique, éducation à la motricité) selon les indications contenues dans les lois, doivent être réparties en trois domaines permettant la co-responsabilité, l'équitable répartition disciplinaire, l'action paritaire des instituteurs dans les classes.

L'alternance de trois ou de quatre instituteurs dans les classes permet la réalisation de moments éducatifs pendant lesquels deux enseignants peuvent agir ensemble dans une classe. Cette organisation est très souple et facilite, outre les activités par petits groupes et celles centrées sur l'individualisation de l'enseignement, la mise en place de projets spéciaux interdisciplinaires impliquant aussi des groupes mixtes d'élèves des deux ou des trois classes du « module ».

L'administration régionale, avec le support de l'Institut régional de recherche, d'expérimentation et de recyclage éducatifs pour la vallée d'Aoste (IRRSAE) et de l'inspecteur technique pour l'école élémentaire, a organisé et facilité les nécessaires initiatives de recyclage des instituteurs valdotains.

Au niveau régional, on a créé onze postes de conseillers pédagogiques (un pour chacune des circonscriptions scolaires de la région) avec la fonction de motiver, de soutenir, d'aider, de sti-



muler les instituteurs dans la complexe situation d'innovation. L'IRRSAE a projeté et réalisé un centre de documentation didactique pour les enseignants de l'école élémentaire, pour les conseillers pédagogiques et pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la didactique du français et de l'enseignement disciplinaire en français à l'école primaire.

Le bilinguisme dans l'école valdotaine

L'utilisation, sur pied d'égalité, de la langue française et de la langue italienne dans les activités éducatives, implique une programmation rationnelle et attentive des différentes interventions didactiques.

Le bilinguisme effectif de l'élève peut être assuré à condition que l'enfant puisse faire, penser, communiquer, agir dans les deux langues.

L'instituteur, en aidant l'élève à construire son savoir, doit donc le mettre en situation concrète de recherche et de communication impliquant l'utilisation du français ou de l'italien, selon les circonstances.

Les programmes affirment que la langue doit être un instrument de communication et d'expression et non seulement un système de symbolisation et de codification de la culture.

Le regroupement des disciplines en domaines plus généraux (linguistique et expression mathématique et scientifique, historique et sociologique) permet de travailler autour de projets interdisciplinaires.

Cela est en syntonie avec la complexité des situations concrètes de vie de l'enfant qui, en effet, apprend au milieu d'une pluralité de stimulations que ses parents, l'école et aussi lui-même organisent afin de mieux comprendre le monde qui l'entoure.

Travailler par projets signifie donner aux enfants la possibilité de comprendre analogies, différences et liens entre les disciplines qu'il aborde.

La réalisation d'un enseignement vraiment bilingue facilite le développement d'une pensée flexible, la constitution de structures cognitives très plastiques et une bonne maîtrise des langues.

Les enfants apprennent à comparer les différents symboles linguistiques et à réfléchir sur les langues qu'ils utilisent.

Cette gymnastique mentale les amène très rapidement à un stade d'abstraction favorisant le développement de l'intelligence.

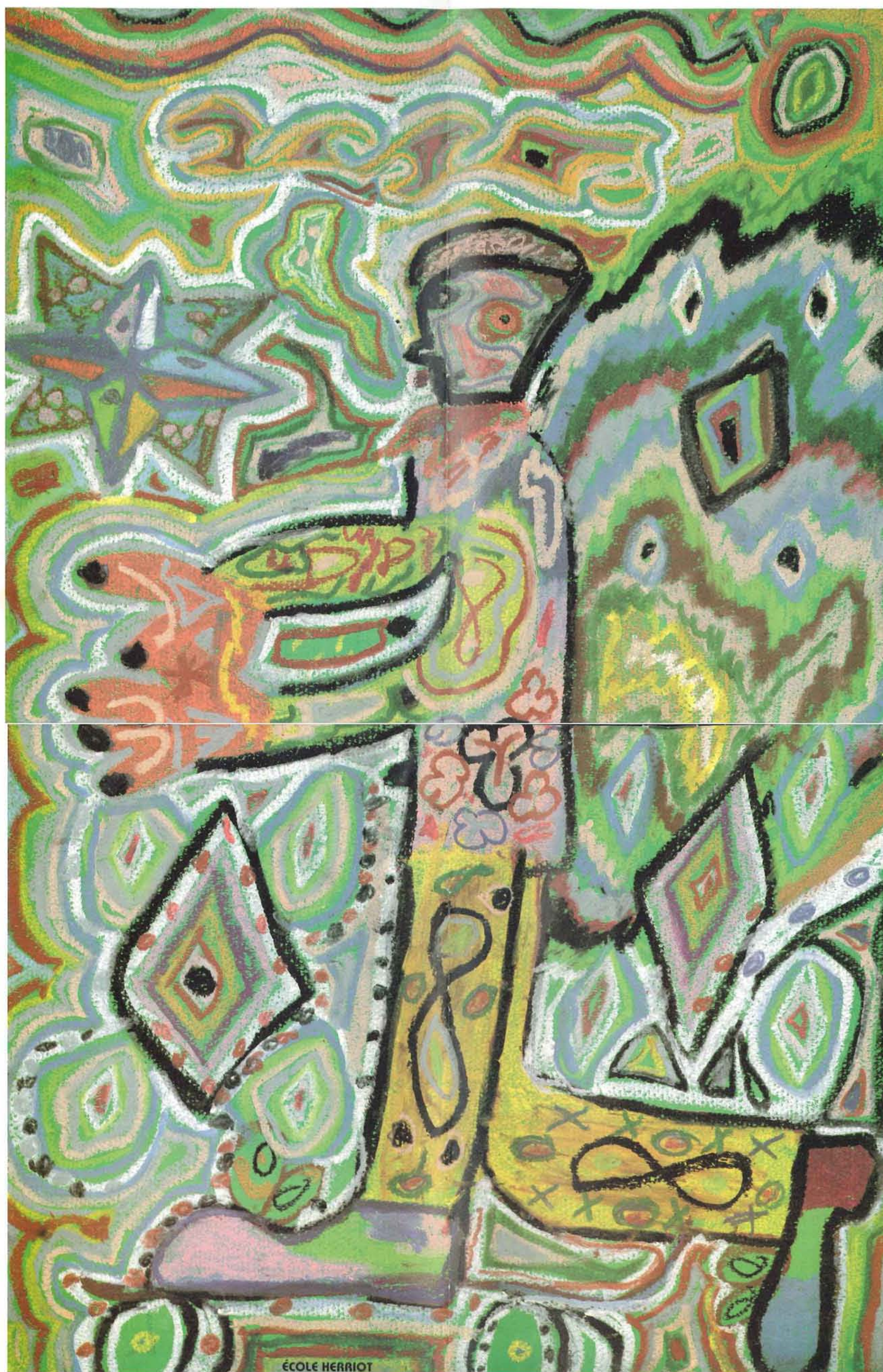
Les enfants qui pensent et s'expriment simultanément en deux ou plusieurs langues affinent leurs capacités de communication et, surtout, sont plus sensibles aux problèmes de la pluralité culturelle. Par conséquent, ils sont plus ouverts aux différentes manières de vivre et de penser.

Franca Fabrizio

195, Loc. Saint-Bénin - 11020 Pollein (Aoste) Italie.

Tél. : 0165-53490 (privé) - 0165-40128 ou 32519 (bureau : IRRSAE, Institut régional de recherche, expérimentation et recyclage éducatif).

ICEM Pédagogie Freinet



EDUCATION, FORMATION, EUROPE

41^{ème} Congrès de l'Institut Coopératif de l'École Moderne

26 au 30 août 1991

**Villeneuve d'Ascq - Nord
Université Lille 3**

La SOCOPRODIC, Société coopérative de production d'information et de communication

du collège de Vedène (84)

Dans le n° 9 du Nouvel Éducateur de mai 88, nous avons présenté la SOCOPRODIC, du collège de Vedène, animée par Georges et Annie Bellot. Voici le bilan de l'année 89-90 de l'association et les réalisations en cours.

1989-90 avait été une année dynamique pour la SOCOPRODIC : le bicentenaire et la Convention internationale des droits des enfants avaient été mis à profit par les jeunes pour exprimer leurs doléances dans les différents lieux où ils côtoient les adultes. Ils avaient exprimé leurs observations, propositions et revendications :

- dans des cahiers de doléances remis aux autorités administratives et politiques ;
- dans des productions audiovisuelles.

Mais ces travaux ont fait découvrir aux jeunes les difficultés d'agir, de comprendre, de réaliser, de rêver, s'ils méconnaissent les structures administratives et politiques.

Ils ont découvert la complexité du monde des « grandes personnes », ces adultes qui trop souvent s'adressent à eux avec paternalisme et se contentent de les récompenser sans les écouter ou de les instruire sans les comprendre.

Les enfants, les jeunes, tiennent à réfléchir sur l'information et à participer à leur formation en rencontrant les autres et en exprimant leurs idées par l'utilisation des technologies les plus modernes dont ils connaissent très vite toutes les possibilités pour les adapter à leurs projets.

Rencontres, travaux, débats

- En 1990, les ouvriers de la SCOP de Gromelle leur ont expliqué le fonctionnement de leur entreprise et ils ont essayé de comprendre le délicat problème de la pollution du canal de Vaucluse.

- Julien Ciamaca, l'enfant qui joue le rôle de Pagnol dans le film *La Gloire de mon père* leur a parlé avec simplicité de son rôle et des métiers du cinéma.

- Charlélie Couture leur a conseillé de vivre à fond par l'utilisation de tous les supports de communication au service de leur droit à l'expression et de leurs rêves.

- Boujenah, le Juif, les a émus par ses paroles pleines de respect pour les Palestiniens.

- Howard Buten, le clown, le psychanalyste des enfants autistes, l'écrivain, a su les émerveiller par les multiples facettes de son art, sa générosité et sa modestie.

- Carla, l'étudiante américaine, leur a raconté le mur de Berlin.

- Une Bolivienne a répondu à leurs questions sur les gamins de Bogota.

- Ils ont rencontré et filmé Emilie, l'enseignante roumaine de Cluj dont la lettre nous a tant émus en janvier.

Les travaux réalisés à l'occasion des différents voyages et la correspondance internationale les ont aidés à mieux connaître cette Europe qui bouge et qui interroge, avec l'échéance de 1992.

Toutes ces rencontres, ces débats, ces travaux préparés, exploités en classe, dans les ateliers et les clubs, ont permis aux adolescents de réaliser des documents écrits, sonores et audiovisuels qui ont été reconnus par les professionnels :

- l'interview du pianiste argentin Estrella a été primée par France Culture ;

- la rencontre avec Julien Ciamaca a permis à Florence Brun de gagner un prix au concours des « jeunes reporters » de Vaucluse Matin ;

- le film *Calabria* sur le voyage-échange en Calabre a obtenu le premier prix au concours international de Port-de-Bouc.

En 1990-1991, l'équipe de la SOCOPRODIC et ses divers ateliers de communication poursuivent leurs rencontres, leurs recherches, leurs travaux afin que la parole des enfants et des jeunes soit mieux entendue et que soient pris en compte leurs difficultés et leurs problèmes.

Les enfants, les jeunes, sont-ils des citoyens ? C'est le thème de réflexion de cette année pour la SOCOPRODIC, association encouragée et aidée par la Jeunesse et les sports, le Conseil général, et les municipalités du secteur.

Nous en ferons état dans nos prochains numéros.

La SOCOPRODIC, c'est

- Un journal : *L'Écho des cartables*. Abonnement 30 F par an.
- Un micro serveur : journal télématique, tél. : 90.23.42.99.
- Un réseau de correspondance par télématique. Acti (36 14).
- Un réseau de correspondance par voie d'affiches. Fax : 90.31.49.04.
- Des productions : montages sonores, films vidéo, expositions, débats.

« Tu parles ! »

Le journal écrit par ses lecteurs

Les tentatives de mettre à la portée des enfants les informations de l'actualité nationale ou internationale ont été nombreuses, au cours de ces dernières années, avec des résultats variables. Tous les lecteurs de CPE* connaissent le succès du *Journal des enfants* publié par le groupe de presse *L'Alsace-Le Pays*.

Aujourd'hui existe une autre formule, impulsée par un enseignant du Nord, qui trouverait un bon écho auprès des enfants. Il s'agit d'un mensuel, *Tu parles !*

Voici une description du numéro du mois de février alors que ce mensuel était à sa quinzième parution :

Format 28 cm x 41 cm, 8 pages. Impression en noir + une couleur d'accompagnement (le bleu).

Typographie et mise en page de bonne qualité.

Construction du journal

- Deux pages d'actualités nationales ou internationales dont voici les titres pour le numéro 15 :

- Golfe, la guerre va-t-elle durer ?
- Le ministre de la défense démissionne en plein conflit.
- Tapie va-t-il quitter l'OM ?
- Les armes de Saddam Hussein.
- URSS : sanglante remise au pas de la Lituanie et de la Lettonie.



- Une page consacrée à la poésie et au courrier des lecteurs.

- Une page initiation à l'anglais.

- Une page jeux - histoires drôles - charades avec un questionnaire : « 10 questions As-tu bien lu le journal ? »

Pour toutes ces rubriques, le lecteur est sollicité afin qu'il envoie une participation rédactionnelle au journal. Cet esprit est annoncé autant dans le titre que dans le sous-titre de ce périodique : « *Tu parles !* » et « *Le Journal écrit par ses lecteurs* ».

L'enseignant responsable de la rédaction écrit dans sa présentation de ce numéro 15 : « *Vous le savez maintenant, toutes nos rubriques vous sont ouvertes. Vous pouvez nous envoyer un article d'actualité, un dossier réalisé en classe, des résumés de livres, et films, des poèmes, des contes, des romans...* »

Si vous voulez voir de plus près le journal, il est possible d'obtenir un ou plusieurs numéros spécimens gracieux auprès de l'éditeur dont l'adresse est donnée ci-dessous.

D'après un compte rendu de Lucien Buessler

* Avec l'aimable autorisation de « Chantiers pédagogiques de l'Est ».

Prix au numéro : 9 F.

Abonnement pour un an (soit 10 numéros) : 75 F.

Auprès de l'éditeur : Éditions Arnaud, 73, rue du Moulin - 59149 Bousignies-sur-Roc.

Responsable de la rédaction : Dominique Salengret, instituteur en classe unique.



- Une page de reportages « minireporter » :

• François Sautereau rencontre ses lecteurs.

- Deux pages pour les « lecteurs » :

- Un extrait long d'un livre.
- Présentation de trois ou quatre livres (romans) rédigée par des lecteurs.

Les multisupports dans une pédagogie de communication

Aucun nouveau support ne remplace le précédent

Dès 1927, Freinet créait la CEL, la cinémathèque de l'enseignement laïc.

Il s'efforçait déjà de multiplier les différents supports dans la correspondance scolaire. A l'écrit, aux textes imprimés dans le journal, il ajoutait le cinéma.

Ce souci d'utiliser tous les systèmes de communication de l'époque dans un réseau vivant de communication a été un des invariants de la pédagogie Freinet.

En 1945, la radio a été employée, malgré les ennuis avec la maréchaussée.

Vers 1954, les pionniers Guérin, Dufour, Paris et bien d'autres, aidés de Jean Thévenot, de Radio-France ont ajouté l'emploi de magnétophones à la panoplie des outils de communication.

Les années 80 ont vu arriver la vidéo. Depuis 1985, c'est la télématique qui a captivé certains... alors que le fax est arrivé en 1988, en attendant la suite qui ne saurait tarder...

Il est à remarquer que tous les supports qui naissent favorisent de nouveaux modes d'expression et permettent de nouveaux modes d'apprentissage. Mais aucun ne remplace le précédent : tous se complètent et aident l'enfant dans son processus de réalisation personnelle et dans l'acquisition de nouvelles compétences, dans son accès à la réussite.

Il s'agit de favoriser le travail vrai

Tous ces outils de communication, même les plus sophistiqués, ne servent à rien si l'on n'a rien à dire et si l'enseignant ne fait pas en sorte de donner à l'enfant, au jeune, des moyens de s'exprimer.

Ils ne présentent aucun intérêt si la pédagogie reste repliée sur elle-même et si ils ne permettent pas de communiquer avec l'extérieur, avec les autres.

Ce qui fait la richesse de l'ICEM (Institut coopératif de l'École moderne) ce sont toutes ces classes qui réagissent et font en sorte que toutes ces bouteilles à la mer, quelles que soient leurs formes,

trouvent un destinataire qui répondra...

L'entrée dans la classe, dans l'école, des différents outils de communication favorise le travail VRAI :

- ouverture de l'école sur l'extérieur : journal, film, messages télématiques, émissions de radio, expositions ;

- changement de structure de la classe : travaux de groupes, recherches personnelles, correspondance, conférences, alternance des travaux individualisés et socialisés, recherche documentaire ;

- obligation pour les enseignants de travailler en équipe : un enseignant ne peut dominer l'utilisation de tous les outils de communication (problème de survie et de pouvoir) ;

- compagnonnage enfants-adultes-enseignants, étant donné que la découverte de la technologie se fait souvent enfants et adultes réunis (il n'y a plus celui qui sait tout et les autres).

La multiplication des outils de communication dans une classe



permet à chacun de réussir et de puiser dans ses ressources positives.

L'enfant timoré se cachera derrière l'objectif de la caméra ou frappera, avec de beaux caractères le compte rendu d'une visite qu'il aura faite.

Le mauvais en orthographe s'emparera du micro pour dire son poème ou pour poser la bonne question à la personne rencontrée.

Le bon en dessin valorisera un texte jugé difficile.

A l'enseignant de profiter de ces réussites pour faire en sorte que l'enfant, le jeune, ne se spécialise pas, mais que, ayant pris confiance, il puisse progresser là où il est le plus faible...

Il se rendra compte, de lui-même, que chaque support a son code,

son langage, sa spécificité. Il pourra donc choisir ce qui lui permettra de mieux dire, de mieux s'épanouir et de mieux communiquer.

Il comprendra mieux ce monde des médias qui nous envahit jusqu'à nous étouffer et nous imposer les vues de quelques « dominants » politiques ou économiques.

L'enfant, le jeune, saura mieux écouter et comprendre, mieux choisir les informations dont il aura besoin pour s'opposer, résister et construire sa personnalité, sa vie, d'une façon autonome.

C'est sans doute la meilleure façon d'aider les jeunes à se forger un esprit critique.

Les événements de Roumanie et l'utilisation des multisupports

Début janvier 1990, un message télécopié arrive au collège. Il est envoyé par Bernard Collot et ses élèves de l'école à classe unique de Moussac, un petit village de la Vienne. C'est une lettre de sa correspondante Emilie, enseignante roumaine à Cluj Napoca.

Les mots simples d'Émilie, son émotion, son écriture serrée sont bouleversants. Photocopiee, distribuée dans la salle des profs, le CDI, cette lettre est étudiée comme un document historique par des professeurs... Des enfants la lisent et frappent à la machine les extraits qui les touchent le plus, avant de la diffuser à leurs camarades. (Qu'est-ce qui est essentiel ? forme de censure ?)

Une classe de 6e se mobilise et lance une opération Roumanie... tracts, lettres, discussion, débats, réunions...

Dix-sept paquets s'en vont en Roumanie avec des livres et surtout une machine à écrire, des magnétophones et des radio-cassettes :

« Il faut qu'ils puissent apprendre à s'exprimer. »

Des lettres individuelles sont échangées, des réseaux se constituent. Des cassettes sonores sont transmises par l'école de Moussac : elles font rentrer la Roumanie dans la classe par les



voix émues, étranglées, des enfants et de la maîtresse avec leurs hésitations, leurs maladresses et leurs espoirs...

Par télématique, les enfants français échangent sur l'événement leurs essais, leurs découvertes, leurs réussites et leurs déceptions...

A Vedène, le club vidéo filme des discussions sur la situation des enfants roumains et leur apprentissage difficile de la démocratie.

Un groupe d'enfants, pendant les vacances rencontre Émilie en France : ils enregistrent et filment cette rencontre extraordinaire...

On reçoit les premiers journaux de Cluj (1) qui nous présentent le quotidien de la classe et de la rue.

Les lettres manuscrites, les échanges individuels répondent à un extraordinaire besoin de communication...

Chaque support, chaque outil apporte une information complémentaire, avec sa spécificité propre.

Les motivations sont multiples mais l'essentiel est que chaque enfant trouve son mot à dire et le moyen de le dire...

Georges Bellot
20 janvier 1991

(1) Il s'agit du journal scolaire Voix roumaines, Classe de Émilie Ietza, école 38, Cluj.

Pour les adultes

Nourrir demain les hommes

Albert Sasson

UNESCO

Collection Sextant
767 pages

Alors que plusieurs pays d'Afrique sont victimes de la sécheresse et souffrent de disette, alors que la malnutrition continue de sévir dans beaucoup d'autres pays en développement, les silos de bien des pays industrialisés regorgent d'excédents de produits agro-alimentaires.

Il est bien difficile de comprendre la complexité d'une situation aussi contrastée.

Pour nous y aider, Albert Sasson vient d'écrire *Nourrir demain les hommes*. Ce remarquable ouvrage de synthèse rédigé à l'intention d'un large public, et notamment des enseignants, apporte des données scientifiques et techniques pertinentes sur la nutrition et l'alimentation des hommes.

Différents aspects scientifiques, économiques, socio-économiques et écologiques de la nutrition dans le monde sont abordés dans ce livre. A lire absolument pour comprendre le monde de demain.

UNESCO (Division des ventes) :
7, place de Fontenoy, 75700 Paris.

Patrick Bensa

Hommes et Libertés

N° 60 - Février-mars 91

Revue de la ligue des droits de l'homme

Au sommaire :

1. Droits de l'enfant, citoyenneté et éducation aux droits de l'homme par Jean-Louis Rollot et Yves Jouffé.
2. Éduquer aux droits de l'homme : quelles connaissances doit-on transmettre ? par François Audigier.
3. Les lycéens veulent être reconnus comme des sujets de droit par Francine Best.
6. Pour un apprentissage de la démocratie à l'école : une proposition pratique par Claire Rueff-Escoubes.
8. La formation des délégués des élèves par André Oviève.
13. J. Presse par Pascal Famery

33. L'éducation aux droits de l'homme dans les écoles maternelles par Charles Coutel.

36. Convention des droits de l'enfant : pour son application active par Jacques Dufresnes.

38. Les immigrés et l'école : les associations partenaires par André Jeanson et Saïd Bouziri.

40. L'Éducation nationale et les enfants d'immigrés par Patrick Traouty.

42. Le cinéma des droits de l'homme par Raymond Lefèvre.

45. Vie associative par Séverin Prené et Éric Jammaron.

DOSSIER : Les droits de l'enfant et des jeunes

II. Convention sur les droits de l'enfant.

XI. La convention internationale sur les droits de l'enfant : de son entrée en vigueur à sa mise en œuvre pratique par Marie-José Chombart de Lauwe.

XIV. Déclaration des droits de l'enfant de 1959.

XV. Bibliographie, adresses utiles.

La ligue des droits de l'homme : 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris - Tél. : 47 07 56 35 - Télécopie : 45 35 23 20.

École et handicap

N° 9 - Mars 91

Revue du CIEP

Sous le titre « École et handicap » la revue *Éducation et Pédagogies* consacre son numéro 9 au thème de l'intégration des enfants handicapés au sein de l'école.

Le dossier s'ouvre sur quelques définitions du handicap et le détail des représentations qui y sont liées. Plusieurs contributions illustrent ensuite des aspects concrets : descriptions de recherches, actions menées afin d'optimiser les chances de réussite des projets d'intégration, comptes rendus d'expériences pédagogiques conduites en milieu psychiatrique. Enfin, ce numéro est enrichi par la participation d'auteurs étrangers qui témoignent de la réalité de l'intégration scolaire des enfants handicapés dans leur pays.

CIEP : 1, avenue Léon-Journault, 93311 Sèvres Cedex.

Tél. : 1 45 07 60 00

Télécopie : 1 45 07 60 01.

A lire en supplément à ce numéro :

le nouvel
EDUCATEUR

Documents

n° 227

Les Tsiganes et l'école

Par Arlette Laurent-Fahier

Au sommaire :

- A la croisée des chemins
- Être enfant tsigane
- La réalité scolaire
- Une législation scolaire difficilement compatible avec la vie des Voyageurs
- Organisation scolaire pour les enfants tsiganes et voyageurs en France
- Opposition des attentes tsiganes/gadjés
- Limitation des apprentissages au L.E.C. (Lire, écrire, compter)
- Les difficultés scolaires
- Les familles tsiganes face à l'école
- Attentes et demandes par rapport à l'école
- Attentes et demandes par rapport à l'enseignant
- Propositions et solutions
- Au niveau de l'institution
- Au niveau des enseignants
- Les volontés tsiganes
- En résumé

Publications de l'École moderne française - PEMF 06376 Mouans-Sartoux Cedex



J Magazine

n° 119

Au sommaire :

Histoires : Céline est aveugle - Le soleil malade.

BD : La fleur extraordinaire - Le petit bricoleur.

Je cuisine : Le pain fitir - L'avion à hélice.

Je joue : Une carte.

Je me demande : Les empreintes.



n° 5

Une grande gare

Une histoire : TGV. Tu Goûteras au Voyage.

Un conte fou, fou, fou... où un train sort des rails pour aller promener ses amis dans les bois.

Un reportage documentaire : Une grande gare.

Un supplément de 4 pages : Un jeu de société « Croisé, c'est gagné ! »



n° 348

Faune marine : le littoral atlantique

Le littoral atlantique est peuplé d'animaux dont beaucoup peuvent nous paraître étranges. Les enfants ne prêtent pas toujours attention aux coquillages ou aux crustacés à cause de leur petite taille.

Cette BTJ leur permettra de découvrir les comportements étonnants de certains de ces animaux. Comment le crabe change-t-il de carapace ? Comment l'anémone de mer ou l'étoile de mer se nourrissent-elles ? Que fait l'arénicole dans son tunnel ?...



Livre-cassette documentaire

n° 13

1940-1941 : Vichy, l'Occupation

Juillet 1940, des millions de Français sont encore sur les routes, la France est occupée par l'armée allemande, le maréchal Pétain et un nouveau gouvernement français s'installent à Vichy, de Londres, le général de Gaulle a lancé des appels pour que la lutte continue.

Comment des enfants et des adolescents ont-ils vécu ces moments et les mois qui ont suivi ?



n° 1028

Le M'Zab, une oasis algérienne

Le désert n'est pas vide d'hommes et de femmes. Il est parcouru par des tribus nomades et, de place en place, se sont développées de vastes oasis quand un point d'eau le permettait.

Nous vous invitons à découvrir dans cette BT l'une des plus célèbres d'entre elles : les villes du M'Zab dont celles de Ghardaïa.



n° 1029

Le bouquetin

C'est en 1821 que le roi d'Italie, Victor-Emmanuel II, sauva d'une disparition complète la dernière population de bouquetins du monde.

En France, la protection du bouquetin prit tout son sens avec la création, en 1963, du parc national de la Vanoise. Depuis, les opérations de réintroduction se sont multipliées. Ce reportage nous présente l'une d'elles.

Nous découvrons ainsi le bouquetin, un de ces animaux symboles de la montagne.



n° 237

La lumière des étoiles

Cette BT2 s'adresse à de multiples versants de nos personnalités. Elle ravira notre tendance à la poésie et à la méditation, interpellera notre soif de connaissance et de compréhension des phénomènes astronomiques. Quelques propositions permettront aux passionnés de s'initier aux calculs astronomiques. Les observateurs bricoleurs apprendront à construire un spectrographe. Enfin la curiosité du lecteur sera fortement sollicitée par les problèmes de durée de vie des étoiles, leur naissance et leur fin et surtout par les célèbres « trous noirs ».



PÉRISCOPE

Histoire

du vêtement

Si l'acte de se vêtir le corps correspond à un besoin de protection, bien d'autres motivations induisent des nuances, des transformations, des progrès.

Donner une idée des formes des habits, des causes multiples de l'évolution de la silhouette, telle est « l'aventure » que ce PÉRISCOPE tente de vous faire partager.

Pour les jeunes

Deux livres animés
qui invitent au voyage
Éditions Hatier :

Une ville arabe : la Medina de Tunis

Grâce à cette maquette en volume, une façon vivante et ludique de connaître Tunis, la ville blanche, ses palais, ses médersas, ses rues, ses métiers, son histoire. Une manière originale de s'initier à une toute autre façon de vivre...

L'oasis, une halte dans le désert

L'oasis est une halte dans le désert pour les nomades comme pour les sédentaires. Ce livre animé reconstitue la vie du désert, la majesté du palmier, la magie du souk qui est le grand rendez-vous hebdomadaire.

Ces deux livres animés sont magnifiquement illustrés par Bruno Fourrure. Ils sont une excellente introduction à la découverte des pays d'Afrique du Nord.
Format 24,5 x 25 - 20 pages.
Patrick Bensa

Mariage en chocolat

Posy Simmonds
Éditions Hatier

Dans la série *Cocagne*, un nouvel album, par l'auteur de « *Lulu et les bébés volants* ».

La tante de Lulu se marie. Malheureusement, Lulu, qui devait être demoiselle d'honneur, est malade car elle a abusé du chocolat reçu pour Pâques. Elle ne sera donc pas présente au mariage. Alitée, seule à la maison, en attendant le retour des mariés et de toute la famille, elle en profite pour s'échapper en rêve vers des histoires en chocolat...

Patrick Bensa

Vif-Argent

de Jose Vallverdu

Traduit de l'espagnol par
Anne-Marie Pol

Collection Castor Poche

Éditions Flammarion

Un jeune chien s'échappe d'une voiture. Il va découvrir la nature, le monde. Il sera adopté par un fermier nommé Louison qui l'appellera Vif-Argent. Mais beaucoup de dangers le guettent...

Voici un livre d'aventures, amusant et émouvant que nous avons beaucoup aimé.

Antony, David, Vincent,
Mickaël, Erwan, Toshi.
(Écritiques, Aizenay.)

Jeunes années

N° 102 - Avril-mai 91
Festival Nature

Avant de changer de formule à l'automne 91, *Jeunes Années* propose une sélection thématique des meilleurs pages parues ces dernières années sous la forme de quatre numéros « Festival » :

- Festival Contes
Poèmes - Histoires - Mini-livre
- Festival Activités
Découpages - Maquettes - Bricolages
- Festival Nature
Observations et plantations, reportages et documents
- Festival Découverte
D'autres pays, d'autres époques et des secrets de la vie quotidienne.

Francas : 10-14, rue Tolain, 75020 Paris - Tél. : 1 43 67 40 00.

Gullivore

N° 26 - Avril 91

Le document : Parc naturel de Queyras

Éclats de lire : Le désert

L'activité : Une petite table

La nouvelle : Le voyageur

Les Gullivoriens : Poisson d'avril

La Bande à la Page : La goutte qui met le feu aux poudres

La BD : Hugo, la Perle Bleue (2^e épisode).

Francas : 10-14, rue Tolain - 75020 Paris - Tél. : 1 43 67 40 00.

Je frissonne, tu frissonnes

d'Angella

Sommer-Bodenburg

Traduit de l'allemand par

Alain Royer

Illustrations de Jean-Noël Rochut

Collection Jeunesse

Édition Livre de Poche

Florian, dix ans, est alité, et pour se distraire il aime entendre des histoires horribles !

A tour de rôle, sa mère, sa grand-mère et son père lui racontent des histoires horribles. Il adore. Il finit par en inventer lui-même.

Nous étions subjugués par ces histoires.

Un bon conseil : « Regardez si votre fenêtre et votre porte sont bien fermées. » Vous pourrez vraiment frissonner... Peureux s'abstenir...

Antoine, Toshi, David, Mickaël,
Laurent et Vincent.
(Écritiques, Aizenay.)

Ces livres qui dérangent...

Comment l'école devint une affaire d'État

Christian
Nique

Éditions Nathan
1990

Dès les 100 jours, les libéraux fondent une association : la Société pour l'instruction élémentaire, leur permettant de promouvoir une nouvelle méthode d'enseignement : la méthode mutuelle « pour les intérêts de la civilisation, pour ceux des bonnes mœurs, de l'ordre public, de la liberté, de l'industrie agricole et manufacturière ». Dès ce jour, alternent des périodes de mise en avant de cette société, et de mise en veilleuse, selon que les libéraux ou les conservateurs (proches de l'Église) seront au pouvoir. L'État à la conquête de l'école décrètera l'obligation scolaire (imposée aux communes de 1816 mais qui sera longue à faire exécuter). Jusqu'en 1830, l'idée que l'instruction est nécessaire progresse - et même que l'État doit s'en préoccuper. Les tentatives oscillent entre le soutien aux associations libérales et le transfert de cette mission à l'Église, mais aucune loi solide n'est votée.

En 1933 arrive Guizot, en pleine agitation (sociale et politique), il parvient à faire voter son projet de loi où rien n'est laissé au hasard : les communes ont à charge des contraintes matérielles de fonctionnement des écoles, le contrôle est confié à deux comités (local et d'arrondissement), les autres aspects reviennent à l'État : brevets de capacité des enseignants, modalité de fonctionnement des écoles (publiques comme privées). En quelques années, l'État renforcera son pouvoir : attribution de budgets aux communes (et donc dépendance), production de manuels scolaires (choix et rédaction), contrôle de l'éducation (par les inspecteurs), formation des maîtres (retirée à l'université). Peu à peu, l'État accentuera son emprise sur l'éducation, se rendant indispensable et efficace dans tous les domaines de l'exécution et du contrôle.

Dans l'ombre de Guizot, Paul Lorrain, qui va promouvoir les idées pédagogiques de Guizot : attaque du mode mutuel au profit du mode simultané, publication du Manuel général, du Journal de l'Instruction élémentaire. Il finira même par adhérer à la Société pour l'Instruction élémentaire qui, si elle a promu les idées d'éducation, ne s'opposait pas moins à celles de Guizot.

La lecture de ce livre met une fois encore en question le fondement de l'école définie par ses concepteurs comme anti-libérale et outil de contrôle de l'État sur le peuple, et non comme la société le souhaitait : un moyen d'émancipation et d'élevation du peuple. Toutefois l'enchaînement est assez manichéen, et l'analyse portée l'est surtout à partir des événements politiques, institutionnels, bien moins que vue du peuple. L'interprétation donnée aux lois, la résistance aux modalités d'application..., tout cela s'opère d'une manière conséquente et peu décrite d'ailleurs, tout comme aujourd'hui, et l'analyse de ces freins pourrait sans doute éclairer leur survivance actuelle.

Olivier Francomme

ABONNEMENT 90-91

Si vous étiez abonné, en 89-90, à l'une des revues PEMF, n'utilisez pas ce bulletin pour vous réabonner. Attendez de recevoir le bulletin spécial de réabonnement.

ADRESSE DE
LIVRAISON

En capitales.
Une seule lettre
par case.
Laisser une case
entre deux mots.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Pays _____

B 052

s'abonne à :

Le Nouvel ÉDUCATEUR avec dossiers

Qté Code TARIF (1)
France

5331 259 F

Montant

(1) Tarif valable jusqu'au 31 mai 1991

TOTAL

RÈGLEMENT : doit être joint, excepté dans le cas de facturation à un libraire, un établissement, une mairie ou un organisme public.

Date : _____

Signature

MONTANT

par chèque bancaire libellé à PEMF

par CCP sans indication de numéro de compte

PEMF - 06376 MOUANS-SARTOUX CEDEX

J Presse association

J Presse c'est l'association de la presse d'initiative jeune. C'est une association loi 1901 qui existe depuis 1982 (1). Son activité s'organise autour de trois objectifs principaux : la reconnaissance, la promotion et le développement de la presse d'initiative jeune.

Reconnaissance

Par les pouvoirs publics, les médias, les institutions, les entreprises et le monde associatif. Ce travail consiste à établir des contacts systématiques tous azimuts. Il s'élabore dans une analyse vivante de ce phénomène au sein duquel l'association est immergée, et par une réflexion active (2) sur l'environnement juridique et social de la presse réalisée par des jeunes. Cette démarche a abouti à l'adoption de la charte des journalistes jeunes et lycéens (code déontologique de cette presse) et à la création de la carte de presse jeune, support individuel de cette charte.

(1) Elle s'est d'abord appelée CDIL jusqu'en 1989.
(2) Cette réflexion se développe depuis 1988 avec le Cidem.

Bleu de Presse

C'est le journal de J. Presse distribué aux adhérents de J. Presse et aux journalistes avec qui J. Presse collabore. « Bleu de Presse » a pour objectif d'être :

- une vitrine de la presse jeune,
- un lieu d'exigence journalistique,

- un lieu de débat et de réflexion véritablement indépendant,
- un cadre de collaboration avec la presse professionnelle,
- le support presse d'un réseau d'informateurs dans le milieu jeune et lycéen (en quelque sorte une « AFP Lycée/Jeune »).

Ce projet prendra toute son envergure en 1992. Nous avons déjà expérimenté un n° 0 et nous constituons l'équipe de rédaction et le réseau de collaborateurs.

Création de Journaux et Fanzines

Nous sommes régulièrement sollicités par des équipes qui ont le projet de créer un journal ou un fanzine.

Soucieux de ne pas imposer malgré nous un style unique de production, nous avons choisi d'apporter une réponse plurielle à ce type de demande respectant la diversité et l'inventivité de la presse d'initiative jeune.

Dans ce but nous éditons un dépliant et une brochure 10 conseils pour créer un journal ou un fanzine. Nous pouvons également nous déplacer pour rencontrer l'équipe qui souhaite créer son journal ou fanzine et bénéficier de nos « conseils ».

Pour tous renseignements, s'adresser à : J. Presse, 13, passage des Tourelles, 75020 Paris - Tél. : 43 64 39 18 - Fax : 40 31 11 20.

Scoop en Stock

Inventée par J. Presse, cette manifestation est coorganisée depuis trois ans par J. Presse et la ville de Poitiers.

Scoop en Stock c'est :

Un concours national ouvert à tous les jeunes producteurs de presse de 11 à 25 ans. Chaque équipe présente son journal soumis à un jury composé d'anciens lauréats, de personnalités et de journalistes.

Plusieurs prix dans chaque catégorie : tirages, matériel, espaces d'expression dans les médias...

Le festival : c'est la fête de la liberté d'expression et de la créativité.

- un souk où chaque journal-fanzine s'expose et se vend,
- des conférences, des débats, des émissions en direct,
- des productions en direct : marathon de la presse (24 heures pour faire un journal), couvertures géantes...
- une vente à la criée dans les rues de la ville,
- une chaude ambiance : concerts, fêtes, théâtre de rue, performances graphiques, défilés de mode...
- une occasion unique de rencontre avec des milliers d'acteurs de la presse d'initiative jeune et les journalistes professionnels.

Des initiatives régionales : chaque année, les équipes régionales J. Presse organisent leurs propres festivals.

Comment obtenir la Carte de presse Jeune ?

- C'est le responsable du journal ou du fanzine qui fait la demande de la carte auprès de l'équipe nationale de J. Presse.

- C'est la rédaction du journal qui décide du nombre de cartes qu'elle demande (la carte peut être accordée autant aux rédacteurs, qu'aux maquettistes, desinateurs ou photographes, etc. - Il suffit de présenter un précédent numéro du journal ou du fanzine et de présenter rapidement chaque demandeur/demandeuse de carte et son rôle dans le journal.

- Chaque demandeur doit fournir un chèque de 100 F à l'ordre de J. Presse : 50 F pour la carte de presse jeune, dont 50 F pour l'adhésion à J. Presse (inutiles pour ceux qui ont déjà adhéré à J. Presse ou renouvelé leur adhésion pour 1991). Les adhésions reçues à partir de septembre 1990 sont considérées comme valables pour toute l'année 1991).

- 3 photos d'identité :
 - une pour le fichier J. Presse,
 - une pour la carte presse jeune,
 - une pour la carte d'adhésion.
- La carte vous sera retournée avec le timbre 91 et authentifiée par le tampon J. Presse et la signature du président ou des vice-présidents de J. Presse.

Association nationale de la presse d'initiative jeune : 13, passage des Tourelles - 75020 Paris. Tél. : 43.64.39.18. Source : « Bleu de presse », Journal de J. Presse.

Non-violence Actualités

Jeux coopératifs

• Les joueurs doivent s'entraider pour atteindre l'objectif commun.

• Il ne s'agit pas de gagner sur l'adversaire, mais de vaincre l'adversité : le feu, le dragon, les pluies acides, l'ouragan, etc.

• Des jeux où la coopération l'emporte sur la compétition.

• Des jeux pour apprendre les éléments de l'action collective.

Non-Violence Actualité diffuse les titres suivants (sous réserve d'approvisionnement) :

- Le jeu du dragon (à partir de 4 ans, 2 à 4 joueurs)
- Les pompiers (à partir de 4 ans, 2 à 4 joueurs)
- Le jeu du berger (à partir de 4 ans, 2 à 4 joueurs)
- Le jardin merveilleux (à partir de 4 ans, 2 à 4 joueurs)
- Eskimo (à partir de 4 ans, 2 à 4 joueurs)
- L'arbre en danger (à partir de 8 ans, 3 à 7 joueurs).

Prix 1991 : 170 F le jeu, port

compris. Pour l'Europe, ajouter 10 F de port.

Pour toute commande en nombre et pour envoi par avion, nous contacter.

Commande accompagnée de votre règlement à :

Non-Violence Actualité, BP 241, 45202 Montargis Cedex - Tél. : 38 93 67 22.

Recueil de fiches pédagogiques en astronomie CLEA

Le CLEA, Comité de Liaison Enseignants et Astronomes, est une association déclarée (loi de 1901) fondée en 1977. Elle réunit des enseignants et des professionnels qui veulent promouvoir l'enseignement de l'astronomie à tous les niveaux de l'enseignement public et dans les organismes de culture populaire.

Le CLEA organise des stages nationaux (universités d'été) et

régionaux dans le cadre des MAFPEN. Ces stages sont ouverts aux enseignants de l'école primaire, du collège et du lycée. Le CLEA favorise les échanges directs entre enseignants et astronomes hors de toute contrainte hiérarchique.

Le CLEA prolonge l'action de ces stages en publiant *Les Cahiers Clairaut*. Chaque numéro de cette revue trimestrielle réunit des études documentaires, des comptes rendus d'expériences pédagogiques, des mises au point de matériels didactiques, des notes sur les livres récents.

Les autres publications du CLEA sont destinées à la formation des maîtres en astronomie (les fascicules et les cours photocopiés de l'université de Paris XI Orsay), ou à aider les maîtres dans leur enseignement, des matériels di-

dactiques (transparents animés pour rétroprojecteur, diapositives), des comptes rendus des universités d'été ou encore des numéros hors série des *Cahiers Clairaut* qui sont des recueils de fiches directement utilisables dans l'enseignement réalisés par le GRP-CLEA (Groupe de recherche pédagogique du CLEA).

Les Cahiers Clairaut, numéro hors série 1 : *L'astronomie à l'école élémentaire*

Les Cahiers Clairaut, numéro hors série 2 : *La Lune* (collège, niveau 1)

D2 - Vingt diapositives sur *les phases de la Lune*

Commandes et souscriptions auprès de : Gilbert Walusinski, 26, parc Bérengère, 92210 Saint-Cloud - Tél. : 1 47 71 69 09.

Comité de rédaction :

Eric Debarbieux Arlette Laurent-Fahier, André Lefeuve, Monique Ribis, Roger Ueberschlag et un réseau de correspondants locaux.

L'Institut coopératif de l'École moderne (ICEM).

Président : André Mathieu, 62, Boulevard Van Iseghem - 44000 Nantes.

L'Institut coopératif de l'École moderne, fondé par Célestin Freinet, rassemble des enseignants, praticiens et chercheurs, dans des actions de formation continue, de recherche pédagogique, de production d'outils et de documents. C'est au sein de ses membres qu'est constitué le comité de rédaction du *Nouvel Éducateur*